

Service : Juridique

N° : 56-2024



Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 14 juin 2024

Objet : INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze juin, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 7 juin 2024

PRESENTS :

Mmes DUMAS, FRAGOLA, GRANGEAT, LEJEUNE, LANNOY, LUCATELLI, NDAGIJE, RENOUF, RITZENTHALER, TANI
MM. AYACHE, CRESPEAU, FORT, GERARDO, GIRET JAVET, LENAIN, LIZERE, LORIMIER, POMMELET

Présents : 20
Représentés : 7
Absents : 2
Votants : 27

ABSENTS ET REPRESENTES :

Mmes FOURNIER (pouvoir à M. LIZERE), MONDET (pouvoir à PJ CRESPEAU), QUINETTE-MOURAT (pouvoir à A. JAVET),
MM. BONAZZI (pouvoir à P. AYACHE), CROZES (pouvoir à A. FRAGOLA) PEYRONNARD (pouvoir à P. LORIMIER), ROETS (pouvoir à F. LANNOY)

ABSENTS :

MM. KAUFFMANN, RESVE

Mme TANI a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L 2121-4,

Vu le Code Electoral, notamment son article L.270,

Vu la lettre de démission de Mme Magali CAMBIE, conseillère municipale, réceptionnée le 13 mai 2024,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, par courrier en date du 7 mai 2024 reçu en mairie le 13 mai 2024, Mme Magali CAMBIE a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale.

Conformément à l'article L.270 du Code électoral, un courrier a été adressé le 7 juin 2024 à M. Philippe LENAIN, 29ème de la liste « Crolles Ensemble », en sa qualité de suivant sur la liste, pour l'informer de son nouveau statut de conseiller municipal.

Il convient par conséquent de procéder à l'installation de M. Philippe LENAIN en qualité de conseiller municipal. Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

Extrait de délibération n°56-2024 du CM du 14 juin 2024, page 2

Après cet exposé, le Conseil municipal prend acte de l'installation de M. Philippe LENAIN en qualité de conseiller municipal.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Crolles, le **21 JUIN 2024**
Philippe LORIMIER
Maire de Crolles



La secrétaire de séance
Annie TANI

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le et de sa transmission en Préfecture le
Pour le Maire, par délégation, Sandra BEN MILED, Responsable du pôle juridique - marchés publics

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.